

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents28
 présents par procuration5
 absent.....0
 absente excusée0

OBJET :

Modification de la détermination
 des indemnités de fonctions des
 titulaires des mandats locaux.

Le 16 décembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 10 décembre 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres, Mmes Roy, Cogné, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Mainati, Francine, Studzinska, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Brassat à M. Thevenot, M. Deluchey à M. Naudet, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Ozjel à Mme Jason, Mme Chénieux à M. Bekare.

ABSENTS :**ABSENT EXCUSE :****SECRETAIRE :** Mme Baas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20211216-DEL2021121604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, notamment en son article 3,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

VU la délibération n°2020-06-11/04 du 11 juin 2020 portant sur la détermination des indemnités de fonctions des titulaires des mandats locaux,

VU le courrier du 19 novembre 2021 de Monsieur le Préfet acceptant la démission de Mme Claudine BITTERLI, 4^{ème} adjointe, de ses fonctions de conseillère municipale,

VU la délibération n°2021-11-25/01 du 25 novembre 2021 relative à l'élection d'une nouvelle adjointe en remplacement de Madame BITTERLI, démissionnaire,

CONSIDERANT que, comme le prévoit la réglementation en vigueur, le Conseil municipal, à la suite de son renouvellement, a adopté le 11 juin 2020 une délibération relative à la détermination des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux, celle-ci fixant le montant des indemnités allouées à chaque adjoint et chaque conseiller municipal délégué, du fait de l'exercice effectif de leur délégation,

CONSIDERANT que Madame BITTERLI, 4^{ème} adjointe, a, cependant, démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, et par conséquent, de ses fonctions d'adjointe,

CONSIDERANT que cette démission, acceptée par M. le Préfet, prend effet le 19 novembre 2021,

CONSIDERANT que, à la suite de cette démission, le Conseil municipal, par délibération n°2021-11-25/01 susvisée, a décidé de maintenir à 9 le nombre d'adjoints au Maire, promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjointe remplacée, la nouvelle adjointe prenant rang en qualité de dernier adjoint élu, et procéder à l'élection de Madame Anne JASON en qualité d'adjointe,

CONSIDERANT que cette évolution de la liste des adjoints rend nécessaire une modification du tableau récapitulatif des indemnités allouées aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT en revanche, que ces modifications n'emportent aucune modification des modalités de calcul définies par la délibération n°2020-06-11/04 du 11 juin 2020 susvisée, portant sur la détermination des indemnités de fonctions des titulaires des fonctions des mandats locaux,

VU le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux délégués ci-annexé,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration Générale, Personnel et Fête et Cérémonies en date du 9 décembre 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix POUR,

ET quatre abstentions,

MAINTIENT que le montant maximal de l'enveloppe globale des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique) et du produit de 27,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique par le nombre d'Adjoints en fonction.

MAINTIENT que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- pour Le Maire : 25,7111 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- pour les Adjoints : 20,0546 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- pour les Conseillers municipaux délégués : 17,4835 % et 8,74175% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

ANNEXE à la présente délibération le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux délégués,

PRECISE que ces indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations applicables au traitement des fonctionnaires,

DIT que la présente délibération prendra effet à compter de sa date de rendu exécutoire,

ABROGE la délibération n°2020-06-11/04 du 11 juin 2020 portant sur la détermination des indemnités des fonctions des titulaires des mandats locaux à compter également de la date de rendu exécutoire de la présente délibération,

IMPUTE la dépense au chapitre 065 du budget,

AUTORISE Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHATANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 20 DEC. 2021
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : 20 DEC. 2021
20 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

W

**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres
de l'assemblée délibérante annexé à la délibération n° 2021-12-16/04 du 16 décembre 2021
remplaçant le tableau adopté par délibération n°2020-06-11/04 du 11 juin 2020**

**ARRONDISSEMENT : SARCELLES - CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY - POPULATION : 18 314 HABITANTS**

**Calcul du montant de l'enveloppe globale
(Calcul sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique)**

FONCTION	MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE	POURCENTAGE	TOTAL DE L'ENVELOPPE GLOBALE
Maire	2 528,10€	65 %	12 154,41€
Adjoints (au nombre de 9)	1 069,59€ x 9 = 9 626,31€	27,5 %	

Répartition de l'enveloppe globale indemnitaire :

FONCTION	NOM, PRENOM	Pourcentage de l'IB terminal	Indemnité en brut
Maire	STREHAIANO Luc	25,7111 %	1000 €
1 ^{er} Adjoint	THEVENOT Christian	20,0546 %	780 €
2 ^{ème} Adjoint	KRAWAZYK Bania	20,0546 %	780 €
3 ^{ème} Adjoint	SURIE Alain	20,0546 %	780 €
4 ^{ème} Adjoint	MARCUZZO Sylvain	20,0546 %	780 €
5 ^{ème} Adjoint	UMNUS Patricia	20,0546 %	780 €
6 ^{ème} Adjoint	VERNA Michel	20,0546 %	780 €
7 ^{ème} Adjoint	MARY Florence	20,0546 %	780 €
8 ^{ème} Adjoint	NAUDET Nicolas	20,0546 %	780 €
9 ^{ème} Adjoint	JASON Anne	20,0546 %	780 €
Conseiller municipal délégué	ABOUT François	17,4835 %	680 €
Conseiller municipal délégué	BRASSET Anne-Marie	17,4835 %	680 €
Conseiller municipal délégué	DACHEZ Christian	17,4835 %	680 €
Conseiller municipal délégué	FAYOL DA CUNHA Marie- Emilia	8,74175 %	340 €
Conseiller municipal délégué	POISSON Christian	8,74175 %	340 €
Conseiller municipal délégué	MALNATI Alain	8,74175 %	340 €
Conseiller municipal délégué	ROY Monique	8,74175 %	340 €
Conseiller municipal délégué	OZIEL Martine	8,74175 %	340 €
Total mensuel brut			11 760,00 €

H.